

No. 21,802

Devant Petrus Hubert soussigné, notaire public, dans et pour la province de Québec, résidant en la cité des Trois-Rivières.

Sr. Jean Bellemare, fils, agriculteur, de la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, a par ces présentes créé, assigné et constitué, avec promesse de garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques et faire valoir bonne et solvable et bien payable, à Maître Georges Bernard Tanguay, acolyte et clerc-tonsuré, du diocèse des Trois-Rivières, ci-devant de la cité de Québec à présent demeurant au Séminaire des Trois-Rivières, en la dite cité des Trois-Rivières, acceptant, la somme de vingt cinq piastres de rente et pension viagère pour lui servir et tenir lieu de titre clérical et sacerdotal, que le dit Jean Bellemare, fils, s'est obligé à payer au dit Georges Bernard Tanguay, chaque année, de six mois en six mois, ou à son ordre porteur des présentes en forme légale, dont les premiers six mois commenceront à courir du jour que le dit Georges Bernard Tanguay aura pris l'ordre du sous-diaconat et ensuite con-